



# DÉROGATION SCOLAIRE

20...-20...

Maternelle       Élémentaire

<b>INFORMATIONS</b>	
Cadre réservé à l'administration	Date : ..... Famille : .....

## ENFANT CONCERNÉ

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... /..... /.....

## DÉROGATION

Écoles : la plus proche du domicile : .....  
sollicitée par la famille (autre pôle) : .....

Motifs :     Rapprochement de fratrie <sup>(1)</sup>     Périscolaire <sup>(2)</sup>     Gardienne <sup>(3)</sup>  
 Bilingue allemand <sup>(4)</sup>     Ecole Illberg (bilingue anglais)     Autre

## COMMENTAIRES

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*Pour toute situation relative à un problème de santé d'un des parents, joindre obligatoirement un **certificat médical** d'un spécialiste ou d'un centre hospitalier. Si la demande est relative à la proximité du lieu de travail du ou des parents, joindre obligatoirement une **attestation de l'employeur**.*

## REMARQUES IMPORTANTES

- 1) Tout rapprochement de fratrie ne peut se faire qu'avec un autre enfant du même cursus scolaire (maternel ou élémentaire).
- 2) Dans le cas d'une demande par rapport à une demande de prise en charge par un CSC, joindre obligatoirement une **attestation d'inscription**.
- 3) Joindre obligatoirement une **attestation de gardienne** (formulaire disponible au Pôle Éducation & Enfance), son **justificatif de domicile** de moins de trois mois (facture ou attestation d'abonnement de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphonie fixe/internet, contrat de location d'un bailleur social) et le cas échéant son **agrément** délivré par le Conseil départemental. Joindre également une **attestation d'employeur** du ou des parents justifiant d'une occupation professionnelle.
- 4) À Mulhouse, cet enseignement débute à partir de la moyenne section de maternelle. Pour la poursuite en école élémentaire, il convient d'avoir préalablement suivi cet enseignement en moyenne et/ou grande section.

**Loi Informatique et libertés.** Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription de votre enfant dans un fichier de la Ville en vu de délivrer un certificat d'inscription. Les destinataires des données sont les services concernés de la Ville de Mulhouse et de l'Éducation nationale. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction Education de la Ville de Mulhouse.